

ANNEXE AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ÉQUIPEMENT N°3 LARRAZET**Modalités de calcul de la subvention contractualisée :**

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>REHABILITATION ET CREATION DE BATIMENTS COMMUNAUX</u>				
1 – travaux de rénovation de la maison des associations BCTR/00005512	58 803,76 €	58 803 €	39 %	22 933 €
2 – création d'un WC public dans un bâtiment communal à côté de l'église BCTR/00005225	23 500,00 €	23 500 €	39 %	9 165 €
3 – création d'un WC public dans un bâtiment communal à côté de l'église (travaux complémentaires)* BCTR/00006282	13 000,00 €	13 000 €	39 %	5 070 €
<u>SALLES POLYVALENTES, CULTURELLES, DE REUNIONS ET LOCAUX PERISCOLAIRES</u>				
4 – rénovation thermique de la salle de conférence* SUMR/00006423	12 382,00 €	12 382 €	39 %	4 828 €
<u>AMENAGEMENTS DE VILLAGES</u>				
5 – aménagement et sécurisation des espaces de stockage des ateliers municipaux VIAM/00005221	17 500,40 €	17 500 €	39 %	6 825 €
6 – aménagement de la cour de l'école VIAM/00005222	87 034,00 €	87 034 €	39 %	33 943 €
7 – création de deux sentiers à mobilité douce dans le bourg VIAM/00005356	93 738,00 €	93 738 €	39 %	36 557 €
8 – aménagement de la cour de l'école (travaux complémentaires)* VIAM/00006280	2 462,00 €	2 462 €	39 %	960 €
9 – construction d'un préau sur la place publique* VIAM/00006281	20 000,00 €	20 000 €	39 %	7 800 €

Nature des opérations	Coût H.T.	Dépense éligible	Taux	Subventions
<u>ACTIONS PUBLIQUES DE MISE EN VALEUR DES BOURGS</u> 10 – aménagement de la place de la mairie et des voies adjacentes OPAA/00005224	640 103,00 €	554 523 €	25 %	138 630 €
<u>CREATION / EXTENSION ET REHABILITATION DE CIMETIERES</u> 11 – création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière CIME/00005223	4 083,33 €	4 083 €	39 %	1 592 €
<u>AIDE A L'AMENAGEMENT D'AIRES DE COVOITURAGE ET AU DEVELOPPEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES</u> 12 – création d'un parking de covoiturage avenue de Gascogne RD14 COBO/00004998	74 123,00 €	65 123 €	35 %	22 793 €
SUBVENTION GLOBALISÉE	291 096 €			

* avenant n°1 de 2023 : opérations 3, 4, 8 et 9.

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	1 046 729,49 €
Dépense subventionnable H.T.	952 148 €
Subvention globalisée	291 096 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	27,81 %

Le Président,

Michel WEILL